

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE

31 mars 2015

1. Objet de ce conseil d'école

Nous sommes réunis ce soir afin de faire un bilan sur l'organisation des rythmes cette année. Chacun pourra exprimer son point de vue à tour de rôle.

Ce que ce conseil n'est pas :

- Un bureau de vote, ce conseil d'école n'a pas vocation à trancher sur la structure de l'année prochaine. Un compte rendu va être fait et envoyé à Monsieur le DASDEN et c'est lui qui aux vues des différents propositions tranchera.
- Une instance qui permet de remettre en question le bien fondé de cette réforme. Nous sommes là pour aller de l'avant.

2. Constats des enseignants

Les équipes pédagogiques de la maternelle et de l'élémentaire se sont rencontrées pour faire un bilan des nouveaux rythmes appliqués sur l'école cette année. Voici nos constats :

- Avoir 3h30 de cours le mercredi matin est un temps trop long, notamment chez les petits qui, la dernière demi-heure, ont soit faim, soit envie de dormir.
- N'avoir qu'une heure d'école le vendredi après-midi en finissant à 14h30 ne permet pas de mettre en place des activités de qualité et reste problématique pour l'organisation de la sieste des petits.
- La fatigue des enfants se fait ressentir dès le jeudi pour atteindre un « pic » le vendredi entraînant des difficultés de concentration et un énervement ou un épuisement important.
- Une augmentation accrue du taux d'absentéisme le mercredi (10% en maternelle, 3.5% en élémentaire) et le vendredi (15% en maternelle et 2.5% en élémentaire). Ces absences n'étant pas sans conséquence sur le suivi de la scolarité des enfants.

Plusieurs propositions sont étudiées. Au terme de l'analyse, les enseignantes préféreraient une organisation plus régulière de la semaine :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 -11h30 / 13h30 -16h

Mercredi 09h30 – 11h30

3. La parole est donnée à la commune

La municipalité a conscience des problèmes occasionnés par cette réforme, fatigue, baisse d'attention, difficultés d'organisation pour les familles, cependant elle a demandé un gros investissement de la part de la commune. Aussi la municipalité ne souhaite pas remettre en question tout le travail déjà effectué quant à la mise en place des TAP.

Elle propose donc de libérer entièrement le vendredi après-midi pour bénéficier d'un temps plus long et des infrastructures et personnels de la commune.

Lundi, mardi, jeudi : 8h30 -11h30 / 13h30 -16h30

Mercredi et vendredi 08h30 – 11h30

4. La parole est donnée aux représentants des parents d'élèves

77,46% des familles ont répondu au sondage, aucune majorité flagrante, globalement les organisations permettant la mise en place du TAP sont un peu plus sollicitées par les familles même si les résultats diffèrent en fonction de la maternelle ou de l'élémentaire (la majorité des familles de la maternelle est favorable à l'organisation souhaitée par l'équipe pédagogique).

La possibilité que la subvention de l'état ne soit pas pérenne et puisse engendrer la fin des TAP inquiète les représentants de parents d'élève, puisque cela impliquerait de nouveau une nouvelle organisation.

La possibilité d'un emploi du temps par défaut avec la fin des cours à 15h45 est l'organisation la moins plébiscitée par le sondage fait aux familles.

La séance est levée à 19h.

Helen PRATS

Co Présidente

Laure GRAVEZ

Co présidente et Secrétaire

Monsieur le BIHAN

Monsieur le Maire

Madame DHONDT

Elue à la petite enfance

Madame GALANT

Représentant des parents d'élèves (élémentaire)

Monsieur FOURNIER

Représentant des parents d'élèves (maternelle)